



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le neuf novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges ROUVIER, Maire.

Présents : M. ROUVIER Georges, Monsieur Jean-Marc MILESI, Madame Dominique BARBA, Madame Laure BERDUGO, Monsieur Jean-Luc CABASSON, Monsieur Christian LUQUE, Monsieur Louis MACHUEL.

Absents excusés avec pouvoir : M. Daniel MUNTER donne pouvoir à M. Georges ROUVIER.

Monsieur Bruno GERTOSIO-DEPIERRE donne pouvoir à M. Christian LUQUE

Absents excusés : M. CORDOLEANI Olivier, Mme MONACO Irma

Secrétaire de séance : Dominique BARBA

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 09 Nombre de suffrages exprimés : 09
Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

Convention SATESES

La commune de Châteaudouble souhaite continuer son partenariat avec l'ARPE, Agence régionale pour l'environnement, à propos de la station d'épuration de Rebouillon et bénéficier ainsi de vos interventions dans le cadre et l'assistance technique à l'exploitation de la Station d'Épuration (SATESE).

Il convient de signer la convention mission d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif confiée à l'ARPE par le conseil général du var.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- 🚩 **FIXER** le barème appliqué par l'ARPE à 0.61 € par habitant et par an,
- 🚩 **VALIDER** cette convention,
- 🚩 **AUTORISER** le Maire à signer tous documents afférents à cette convention ARPE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifié conforme

Le Maire
Georges ROUVIER

